



Mairie déléguée

14 Route d'Orbec
Notre-Dame de Courson
14140 Livarot-Pays d'Auge



Mairie
Place Georges Bisson
Livarot
14140 Livarot-Pays d'Auge

Arrêté de circulation alternée

N° 132/2026/AT

Le maire délégué de la commune de Notre-Dame de Courson, commune déléguée de Livarot-Pays d'Auge

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée par note écrite le 06/07/2026 par ONETECH TELECOM ;

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux effectués afin de rétablir une liaison fibre par l'entreprise ONETECH TELECOM, 697 route de Courson, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie - à l'aide d'un alternat manuel par basculement de circulation sur chaussée opposée ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}

A compter du 21/07/2026 et jusqu'au 27/07/2026 inclus, la circulation sur le territoire de la commune déléguée de Notre-Dame de Courson sera réduite à une voie à l'aide d'un alternat manuel, pour permettre le déroulement des travaux effectués afin de rétablir une liaison fibre par l'entreprise ONETECH TELECOM, 697 route de Courson.

Article 2

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise ONETECH TELECOM.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5

Monsieur le maire de la commune déléguée de Notre-Dame de Courson, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Livarot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Notre-Dame de Courson, le 09/07/2026

Le Maire délégué
Sébastien BRIDE



